

# LAVERCANTIERE

## INFORMATIONS



**Plaque dévoilée le 20 octobre 2012 par Mesdames Alice RADZINER épouse PICHON et Charlotte BERGER épouse GRENECHE, sur le mur du château de Lavercantière, rendant hommage à Monsieur Louis FORESTIER, directeur de la « colonie » pendant la deuxième guerre mondiale, reconnu « juste parmi les nations », pour avoir sauvé des enfants juifs.**

**BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON**

## **BILAN ET PERSPECTIVES DEBUT 2013.**

En début d'année à l'occasion des vœux, le conseil municipal invite la population à une rencontre amicale au cours de laquelle est présenté un petit compte rendu de l'activité communale et intercommunale.

Pour ceux qui n'ont pu être présents à cette occasion, voici ci-après le texte de l'intervention qui donne quelques éléments du bilan de l'année écoulée et des perspectives pour l'année nouvelle.

20 01 2013 (neige) reporté au 27 01 2013

Vœux à Lavercantière.

Tout d'abord merci à vous tous d'avoir répondu à l'invitation du conseil municipal pour cette rencontre de début d'année.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous présente nos meilleurs vœux pour 2013. Que cette nouvelle année vous apporte santé, joie et réussite dans vos projets professionnels et personnels.

Cette année encore, le 24 décembre, veille de Noël, un petit cadeau a été porté à leur domicile à toutes les personnes qui ont au moins 71 ans.

Jusqu'à l'année dernière les personnes de 70 ans recevaient le cadeau, mais nous avons pensé, en voyant combien paraissaient jeunes, physiquement et moralement, les 4 nouveaux qui viennent d'avoir 70 ans, que nous allions progressivement porter la limite à 75 ans. (et peut être davantage plus tard).

Ce sont 10 couples, plus 12 femmes seules et 7 hommes seuls qui ont reçu ce cadeau. Ces personnes nous ont réservé un excellent accueil, certaines nous ont même remercié par écrit de manière très chaleureuse. Il faut effectivement remercier les bénévoles qui ont participé à cette action qui a nécessité la confection de 29 paquets pour 39 personnes concernées. Merci en particulier à ceux qui ont assuré la distribution et à ceux qui ont donné de la marchandise, l'entreprise BARGUES, le commerce le Quercy Bourian, la bibliothèque et le bureau d'aide sociale de la commune.

A l'état civil en 2012, nous avons enregistré une naissance, un mariage et cinq décès. Une des personnes décédées n'habitait pas la commune.

Compte tenu du nombre de décès et du départ récent de plusieurs familles, environ 22 personnes ont quitté la commune, alors que seulement 18 à 20 sont arrivées. Il y a donc une petite perte de population. En conséquence il y a quelques maisons locatives qui sont libres, quelques maisons à vendre et toujours malheureusement plusieurs maisons que des propriétaires laissent vides. Nous avons donc une petite réserve de logements qui va être utilisée et cela nous promet à nouveau une augmentation de notre population, afin de rattraper la perte subie en 2011 et 2012. Par ailleurs quelques maisons sont en construction ou en projet, cela nous permettra de consolider encore cette population.

Or cette année en janvier nous allons avoir le recensement. Il n'arrive pas au bon moment, après une certaine baisse et avant une nouvelle hausse. En conséquence le chiffre officiel de la population qui nous a été notifié pour 2013 qui est de 276, qu'en fait nous avons atteint depuis longtemps, risque de rebaisser un peu, même si rapidement nous l'atteignons à nouveau et même le dépassons.

S'agissant des travaux communaux, nous sommes encore au stade de l'amortissement des gros travaux du bourg. Toutefois, nous avons pu entretenir correctement notre patrimoine et réaliser divers investissements.

Nous avons acquis un défibrillateur avec l'association des élus du Lot. Il est placé sur le mur du Quercy Bourrian et trois personnes ont été formées à son utilisation : Gisèle Thomas, Liliane Cazagou et Valérie Laurent. Je rappelle que l'usine Bargues a également un défibrillateur, ainsi que la famille Gaulon. Ces derniers sont dirigeants de la Croix Blanche, association de secouristes et sont particulièrement compétents et dévoués pour intervenir en cas de besoin. Nous avons réalisé divers travaux d'amélioration ou d'isolation dans 5 appartements communaux.

Nous avons fait construire un caveau communal.

Nous avons amené l'électricité en souterrain au tennis et complété l'équipement de l'école en mobilier.

En 2012, les animations assurées par les bénévoles, les associations ou par la commune ont été nombreuses et ont toutes connu un vif succès. Sans parler de toutes, je citerai, la fête de la musique occitane le 20 juin dans la cour du château pour la deuxième année en collaboration entre le club occitan et le comité des fêtes. Le bal occitan au profit du Mali organisé par une association d'aide à ce pays et l'école de musique traditionnelle de Cahors, le 6 juillet, également dans la cour du château. Les poules à la soupe du 14 juillet à Rampoux, les estivales occitanes et la fête à Lavercantière ont été exceptionnellement réussies avec des prestations musicales de très grande qualité.

A l'automne nous avons eu deux manifestations remarquables, d'abord les 22 et 23 septembre nous avons reçu une délégation des indiens d'Amérique pour des échanges culturels très chaleureux, tant devant notre monument qu'au Frau où nous avons planté un arbre symbolique de la paix. Malheureusement, peu de temps après, l'arbre et le panneau ont été volés. C'est un acte d'une bêtise et d'une méchanceté inqualifiables, que nous réparerons en remettant un nouvel arbre et une nouvelle plaque. Ensuite le 20 octobre, avec l'autorisation et la participation de la famille RAULIER-DELRIEU, propriétaire du château, nous avons posé une plaque sur le mur du château en l'honneur de Louis FORESTIER, Instituteur et directeur du refuge d'enfants qui était installé là pendant la guerre. Monsieur FORESTIER a été reconnu « juste parmi les nations », pour avoir sauvé de nombreux enfants juifs. Ce fut une très belle manifestation qui a réuni les plus hautes autorités départementales, qui marquera notre mémoire collective. Cette plaque apprendra au passant ce qui s'est passé à Lavercantière à cette époque et témoignera de l'attitude particulièrement remarquable de Monsieur Louis FORESTIER et de tous ceux, de la colonie et du village qui l'ont entouré et aidé.

Je veux maintenant remercier tous les bénévoles, les associations, les entreprises, les employés communaux et les élus qui sont tous mobilisés pour la réussite de la commune.

Merci à notre conseiller général qui appuie toutes nos initiatives et défend avec nous les services publics. Cette année, nous avons eu la satisfaction de voir arriver les deux gendarmes qu'il manquait à l'effectif de la gendarmerie de Salviac.

La communauté de communes a réalisé comme les années précédentes un travail d'animation et de service très intéressant sur notre canton. Le centre de loisir, la cyberbase, l'entretien et l'investissement sur la voirie, l'office de tourisme, le transport à la demande, le téléthon etc..., sont autant d'actions qui sont à votre service. Il faut tout de même regretter que malgré la demande déposée par la communauté de communes, le financement n'ait pas été obtenu pour la salle socio-culturelle. Le dossier a été à nouveau présenté. La grande réalisation de la communauté de communes, en 2012, est la médiathèque de Salviac qui va être terminée au printemps 2013.

Je vous ai tenu informé tous les ans du projet de fusion entre notre communauté et celle de Cazals. Eh bien comme vous l'avez appris par la presse et lu dans le bulletin que vous avez reçu en fin d'année, la fusion est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les élus se sont déjà réunis deux fois, ont élu leur Président qui est André BARGUES, ils m'ont confié le poste de premier vice-président, ce que j'avais souhaité et qui me convient parfaitement.

La nouvelle communauté s'appelle CAZALS-SALVIAC, le siège administratif est à SALVIAC, l'équipe technique est à CAZALS. Nous pensons que, nos deux communautés étant de taille semblable et ayant des préoccupations assez proches, nous n'allons pas avoir trop de difficultés pour travailler ensemble entre élus. Nos administratifs connaissent déjà bien leur fonction et nous pensons que tous ceux qui seront en rapport avec la communauté y trouveront un service de proximité, compétant, efficace et accueillant.

Nous allons avoir le temps jusqu'aux élections de 2014 pour tout mettre en place afin de travailler efficacement dans de bonnes conditions. D'ores et déjà nous avons prévu de vous tenir informé de nos actions, notamment par un bulletin périodique. Après les élections de nouvelles équipes pourront prendre des responsabilités, dans un cadre qui sera déjà en place, sans les difficultés de l'adaptation et sans perte de temps. L'année que nous abordons est donc très importante pour préparer l'avenir, merci de votre aide que vous soyez simple particulier, association ou élus et encore une fois bonne année à Tous.

## Article d'un journal local relatant la venue à Lavercantière des Indiens d'Amérique les 22 et 23 septembre 2012

**LAVERCANTIÈRE**

# Le village accueille des Indiens d'Amérique

**INÉDIT**

**L**e samedi 22 septembre, la commune de Lavercantière recevait une délégation d'indiens Osages d'Amérique, accompagnée par l'association montalbanaise OK-OC (Oklaoma-Occitania) dans le cadre du « Printemps indien 2012 ».

Gilles Vilard, maire de Lavercantière, a accueilli la délégation composée de Paul Bemore (Osage), Joe Hall (Osage), Kewin Mustus (Stoney-Nakota) et sa femme Tania, Monica Moran (Osage-Onibra-Blackfeet-Béarnaise) qui vécu trois ans à Montauban, puis fit une allocution traduite en anglais et en occitanors du dépôt de gerbe au monument aux morts.

Après le repas tiré du sac, pris au Frau, un arbre fut planté (épiette blanche, symbole du Sud



**Kewin Mustus en costume traditionnel s'apprête à danser.**

Dakota) suivie d'une ofrande à la terre et d'une marche de découverte du site de Frau.

Vers 18 h, dans la cour de l'école, les chants et danses furent exécutés par les Indiens et les Barjacaires en occitan avant le repas et le bal occitan, concluant une fois de plus le lien fraternel

tissé entre l'Oklahoma et l'Occitanie.

**Raymond Guichard**  
> Pour en savoir plus: <http://oklahomaoccitania.canalblog.com>

## BUDGETS D'INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements et des financements ont été réalisés comme suit :

### En 2010 :

#### Investissements :

Remboursements d'emprunts :	132 673,16
Achat grangette Lemoine	12 000,00
Travaux : Immeubles locatifs:	2 497,56
Voirie :	963,98
Equipements divers :	3 733,24

#### Financement :

Remboursement FC TVA	47 286,02
Subventions obtenues : Département	1 800,00
Autres	3 669,43
Autofinancement :	102 412,49.

### En 2011 :

#### Investissements :

Remboursement d'emprunts :	33 633,39
Toiture Eglise :	18 513,24
Travaux : Immeubles locatifs	3 089,38
Divers	6 680,55

#### Financement :

Subvention Etat :	3 870,00
Subvention département :	3 869,82
Remboursement FC TVA :	342,87
Autofinancement :	53 833,87

## DEFIBRILLATEURS

Depuis l'été 2012, la commune s'est dotée d'un défibrillateur cardiaque.

Utilisé très rapidement en cas « d'arrêt cardiaque », il peut permettre de faire repartir le cœur en attendant l'arrivée des services d'assistance médicale.

Il est installé sur le mur du commerce « Le Quercy Bourian », à coté de la bibliothèque.

Il est à la disposition de toute personne qui en a besoin pour porter secours.

Etant automatique, il est facile d'emploi, il suffit de lire les indications qui sont portées dessus et écouter ce qu'il dit.

L'Entreprise BARGUES possède aussi un tel équipement et nous a informé qu'elle le mettrait à disposition si quelqu'un en avait besoin.

Madame et Monsieur GAULON ont également un défibrillateur qu'ils mettent à disposition. Ils sont dirigeants d'une association de secouristes, La Croix Blanche, et sont particulièrement compétents et dévoués pour intervenir en cas de besoin.

## **Travaux de voirie réalisés sur la commune de Lavercantière par la Communauté de Communes du Pays de Salviac.**

### **Programme 2006 :**

De Poutery à la limite de GINDOU (1 160 m)	16 175 €
Du Château à la Croix de Malepique (420 m)	15 581 €
<b>Total Hors Taxes</b>	<b>31 756 €</b>

### **Programme 2007 :**

Route du Frau (dégâts RTE) (800 m)	14 459 €
Route de Milhac à Montsalvy (1260 m)	17 109 €
Route du tennis à Jouandanet (450 m)	3 342 €
<b>Route d'accès Fiorito (170 m)</b>	<b>3 095 €</b>
Route de Pech Damié (750 m)	5 241 €
<b>Total Hors Taxes</b>	<b>43 246 €</b>

### **Programme 2008 :**

Route de Montsalvy (700 m)	11 868 €
Montsalvy antenne Bousquet ( 104 m)	1 670 €
Route du Rat en enrobé (215 m)	5 165 €
Route de Courtès du CD6 à la station (700 m)	14 575 €
<b>Total Hors Taxes</b>	<b>33 278 €</b>

### **Programme 2009 :**

Route des Barthes (400 m)	7 320 €
Route de Poutéry à route de Martel ( 345 m)	6 086 €
Route de Peyrillac en enrobé ( 300 m)	6 610 €
<b>Total Hors Taxes</b>	<b>20 016 €</b>

### **Programme 2010 :**

Route de Ponsillou à Champ Maison ( 560 m)	10 964 €
Route des Cabèques à Laville ( 450 m)	8 666 €
Total Hors Taxes	<b>19 630 €</b>

### **Programme 2011 :**

Les Barthes, accès chalet ( 125 m )	2 669 €
Le bourg au tennis en enrobé ( 320 m )	11 142 €
Route de Jouandanet enrobé ( 400 m )	15 112 €
Total Hors Taxes	<b>28 923 €</b>

### **Programme 2012 :**

Route de Loumenet du CD 47 à Bridal ( 1 230 m )	<b>20 653 €</b>
---	-----------------

## **UTILISEZ DAVANTAGE LES DECHETTERIES**

**Ce service est payé à l'avance par le syndicat de collecte.**

**Il est donc gratuit pour vous.**

**Tout ce qui doit y être déposé ( végétaux, vêtements, piles, matelas, tous les appareils ménagers...) ne doit pas être mis dans les containers d'ordures ménagères.**

**Pensez- y : Les TEXTILES et CHAUSSURES sont récupérés en DÉCHETTERIE !**

Une erreur de tri est souvent constatée dans les bacs verts : la présence de textiles qui finissent malheureusement au refus. Les tissus (usés ou en bon état) se recyclent. Il suffit pour cela les apporter tout simplement à la déchetterie.

En effet, les déchetteries de notre département, gérées par le SYDED, sont équipées de conteneurs spécifiques dans lesquels vous pouvez déposer :

- les vêtements ou tout autre textile (propres), quel que soit leur état (en sacs fermés uniquement, disponibles sur place)
- les chaussures, si elles sont en bon état, en les attachant par paire (si en mauvais état, les jeter dans le bac des non recyclables).

**Ainsi, vous permettez le recyclage de ces produits et vous allégez les poubelles !**

Selon le niveau d'usure de ce que vous déposerez dans ces conteneurs, mis en place par l'association d'insertion **le Relais**, les textiles seront, soit réutilisés tels quels (réseau de friperies solidaires), soit transformés en isolant thermique ou en chiffons d'essuyage pour l'industrie.

Pour plus de détails, visitez le site de ce partenaire :

[www.lerelais.org](http://www.lerelais.org) ou contactez le SYDED au 05 65 21 54 30.

# PREFECTURE DU LOT

Cahors le 1<sup>ier</sup> août 2012

## *Communiqué de presse*

### **Modification des conditions d'allumage des feux à compter du 01 août 2012 dans tout le département du Lot**

Par arrêté du 5 juillet 2012, qui prendra effet au 1<sup>ier</sup> août, Monsieur le Préfet du Lot a modifié les conditions de brûlage de végétaux et déchets dans le département pour y intégrer des dispositions relevant de plusieurs réglementations.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- L'interdiction **permanente** faite aux particuliers, ainsi qu'aux collectivités, de brûler les déchets végétaux provenant de leurs parcs et jardins au titre du règlement sanitaire départemental qui interdit le brûlage des déchets ménagers, (dont font partie les déchets verts)

- Le rappel de l'interdiction de brûlage des rémanents de culture en application des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) au titre du code rural.

- Le rappel de l'obligation faite aux gros producteurs de déchets végétaux de veiller à leur valorisation au titre du code de l'environnement.

**- L'interdiction d'allumer des feux de chantier sauf pour l'élimination sur place de bois infestés par des insectes xylophages (termites etc.) au titre du code de l'environnement et du plan départemental d'élimination des déchets du BTP.**

Il est rappelé que **tout brûlage de feu de végétaux est interdit dans le département du 15 juin au 15 septembre** (période que le préfet a la faculté d'étendre en cas de besoin) sauf dérogation pour des motifs agronomiques ou sanitaires.

Sauf très rares exceptions, les incendies sont toujours d'origine humaine que ce soit par accident, par imprudence, par manque de vigilance ou par malveillance.

**Il est du devoir de chacun de respecter les règles pour éviter tout départ de feu.**

Cet arrêté est consultable dans toutes les mairies du département ainsi que sur le site Internet de l'Etat dans le Lot : [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr), rubrique : annonces & avis/recueil des actes administratifs.

## CONTENIR LE COÛT DU TRAITEMENT DES DECHETS

### 1- DIMINUONS LES QUANTITES EN FAISANT DU COMPOST



BAC GRIS : ordures ménagères (non recyclables) à déposer en sacs noirs (fermés) uniquement.

Coût = 130 € HT la tonne à faire traiter.

### 2- RECYCLONS PLUS ET MIEUX



BAC VERT : déchets recyclables à déposer en vrac ou sacs transparents.

Coût du traitement = entre 50 et 90 € HT la tonne selon la qualité. Les recyclables déposés dans le bac gris coûtent donc en moyenne 2 fois plus cher !

### 3- UTILISONS AU MAXIMUM LES DECHETTERIES

Le symictom paie 16.50 € HT par habitant pour ce service, c'est pour cela qu'il est gratuit pour les particuliers. Tout ce qui est déposé à tort dans les containers (**végétaux, vêtements, piles, cuisinière, matelas, appareils ménagers...**) nuit à l'environnement et est payé 2 fois !!!

### 4- DEPOSONS LE VERRE DANS LES RECUP'VERRE



Coût du traitement : non facturé car le service s'autofinance.

**Si chaque déchet est déposé au bon endroit, le coût sera maîtrisé.  
NOUS SOMMES TOUS RESPONSABLES**

## **L'ELAGAGE auprès des lignes téléphoniques et électriques.**

. Il est à la charge du propriétaire riverain des lignes téléphoniques  
(Voir lettre du 4 mai 2012 de Monsieur le Préfet du Lot.

. Pour les lignes électriques, il est à la charge d'ERDF, sauf si le propriétaire veut le réaliser  
lui-même.

### **LIGNES TELEPHONIQUES**

Lettre de Monsieur le Préfet du Lot du 4 mai 2012.

**Objet** : Obligation d'élagage des branches d'arbres au droit des lignes aériennes du réseau téléphonique.

**Réf.** : - Code général des collectivités territoriales art. L.2212-1 et L.2212-2  
- Code des postes et des communications électroniques art. L.65  
- Code de la voirie routière art. L.114-1 et R.116-2

Les chutes d'arbres, de branches et l'usure par frottement des câbles le long des branches constituent une cause importante de dérangements constatés sur le réseau des lignes téléphoniques aériennes de France Télécom. A titre d'exemple, 10% des pannes survenues lors de la tempête "Klaus" au mois de janvier 2009 auraient pu être évitées si l'élagage des branches avait été réalisé. Plus récemment, les analyses effectuées par France Télécom à la suite de l'épisode neigeux du mois de février dernier, ont mis en évidence la vulnérabilité des câbles en cuivre implantés dans un environnement boisé non régulièrement élagué.

Le défaut d'élagage a donc un impact direct sur le niveau de qualité de service offert aux usagers par France Télécom.

Sur le plan juridique, j'attire votre attention sur le fait que, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 abrogeant l'ancien article L.65-1 du code des postes et télécommunications, la SA France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'élagage.

En conséquence, l'opérateur précité, bien qu'investi d'une mission de service public, ne dispose plus du pouvoir d'imposer aux propriétaires d'élaguer sur le domaine public, ni celui d'élaguer, aux frais des propriétaires riverains, les branches portant atteinte à l'intégrité du réseau téléphonique.

Dès lors, il appartient aux seuls propriétaires riverains des lignes, de procéder, à leurs frais, à ces travaux d'élagage, a fortiori lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.

J'ajoute qu'un refus d'élagage des branches générant des dysfonctionnements du réseau France Télécom est passible de sanctions pénales encadrées par les articles R.116-2 du code de la voirie routière et L.65 du code des postes et communications électroniques.

Or, force est de constater, qu'à ce jour, ces travaux ne sont pas toujours correctement réalisés.

Aussi, je vous invite, lors des campagnes régulières d'information que vous menez auprès de vos administrés, à bien vouloir attirer l'attention des propriétaires des parcelles traversées par des lignes téléphoniques sur les obligations qui leur incombent dans ce domaine.

Le strict respect de cette obligation permettrait aux propriétaires concernés de se préserver de futurs dérangements sur leur ligne téléphonique, notamment en cas d'intempéries. Il en va d'ailleurs de leur propre sécurité.

Je vous remercie, par avance, de votre implication dans la mise en œuvre de ces

# Lignes électriques

## Zoom sur

### ÉLAGAGE : Allier sécurité, environnement et qualité de fourniture

Quels sont les droits et les devoirs d'ERDF et des propriétaires ?



#### Droits ERDF

- Couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, ou leurs chutes, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.

#### Devoirs

- Respecter les distances minimales de sécurité
- Le prestataire mandaté par ERDF devra informer la mairie de sa présence sur le territoire communal, ainsi que les propriétaires avant chaque intervention.

Quelles sont les démarches à entreprendre avant d'élaguer ?

- Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes électriques doit adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT) à ERDF.
- ERDF informe des dangers et rappelle l'obligation pour le propriétaire ou l'élagueur de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). ERDF adresse alors au propriétaire les mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation du chantier.

#### Droits PROPRIETAIRE

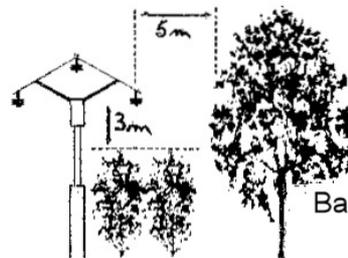
- Réaliser lui-même s'il le souhaite les travaux à sa charge

#### Devoirs

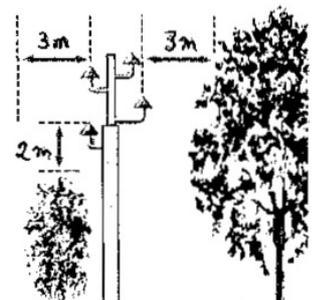
- Laisser l'accès à la zone d'élagage
- Veiller à élaguer les arbres situés sur sa propriété privée dont les branches se développent sur le domaine public routier à proximité des lignes électriques
- Veiller en tant que « gardien de l'arbre » à éviter toute chute d'arbre sur une ligne. À défaut, sa responsabilité pourrait être engagée pour les dégâts matériels et/ou corporels occasionnés.

Quelles sont les distances d'élagage préconisées ?

Moyennes tensions, 20.000 Volts



Basses tensions, 400 Volts



### Le saviez-vous ?

Que deviennent les arbres et les branches coupés par ERDF ou ses entreprises prestataires ?

**La végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine public :**

Les bois coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

**La végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine privé :**

Les bois coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire. L'évacuation se fait uniquement sur demande du propriétaire.

**La végétation est en domaine public :**

Les bois coupés sont évacués systématiquement.

**Le 20 octobre 2012 : Pose d'une plaque sur le mur du château de Lavercantière pour honorer la mémoire de Louis FORESTIER, directeur de la « colonie », pendant la deuxième guerre mondiale, reconnu « juste parmi les nations. ».**

Discours de Gilles VILARD – Maire de Lavercantière.

Madame et messieurs Les Parlementaires,  
Mesdames et messieurs les élus Régionaux, départementaux et locaux,  
Mesdames et messieurs les membres de la famille Forestier,  
Madame et monsieur Jacques Delrieu,  
Mesdames et messieurs les anciens de la Colonie et vos familles,  
Mesdames, messieurs,

Tout d'abord bienvenue à tous aujourd'hui à Lavercantière et merci de votre présence pour honorer la mémoire de monsieur Louis Forestier reconnu « Juste parmi les nations » et rendre hommage à tous ceux qui l'ont entouré et aidé à cette époque si terrible de la seconde guerre mondiale.

Pour situer ce qui s'est passé dans ce château et qui nous réuni aujourd'hui, je vais vous lire un petit texte rédigé par les responsables de la « colonie », qui a été remis à tous les présents le jour de la fermeture en 1948. Cela s'intitule « *Brève histoire de la colonie de Lavercantière* »  
« *Quand les Allemands occupèrent le sud de la France, en novembre 1942, et réquisitionnèrent la villa Saint Christophe à Canet Plage, où le secours Mennonite hébergeait 45 enfants espagnols et juifs qui procédaient du camp de concentration de Rivesaltes, des recherches hâtives furent effectuées pour trouver une maison pour déménager la colonie de Canet Plage, dans un département du centre de la France. On trouva Lavercantière dans le Lot, un château du XIII ième siècle, situé sur une colline à une hauteur de 350 mètres. Des travaux d'aménagement furent rapidement entrepris et le 4 mars 1943, la colonie de Canet-Plage était déménagée à Lavercantière. Les enfants espagnols et juifs furent délivrés de leurs craintes de retourner au camp de concentration, qui pour les enfants juifs spécialement aurait signifié la déportation et la mort presque certaine.*

*En août 1943 en raison des bombardements des villes du littoral français Lavercantière reçut 25 enfants de Normandie. Et par la suite des enfants de Marseille, Perpignan, Nîmes, Sète, et Paris ont trouvé dans la colonie de Lavercantière un abri, non seulement contre les bombardements, mais encore ils ne connurent pas les restrictions du ravitaillement des grandes villes. A Lavercantière, des centaines d'enfants ont été épargnés des misères de la guerre et de ses funestes conséquences, et y ont trouvé à tout moment une chaude affection et une ambiance très familiale.*

*A diverses reprises des travaux d'amélioration ont été effectués et grâce au concours désintéressé d'un artiste catalan, monsieur Joseph PICO, les murs du château furent recouverts de belles peintures murales.*

*La colonie a travaillé en étroite collaboration avec l'entraide Française, le Service des Réfugiés, le Ministère des Anciens Combattants, le Service des Emigrants, la Croix Rouge Française, et jusqu'en 1944 avec la Croix Rouge Suisse.*

*La colonie a été dirigée successivement par Mademoiselle PLION, monsieur FORESTIER et miss Elsie BECHTEL. Plus de 600 enfants ont été hébergés et aucun accident grave ni épidémie n'a été enregistré. L'état sanitaire de la maison a été toujours excellent et la colonie a eu l'honneur d'être félicitée officiellement par le Conseil Général du Département du Lot sous la présidence de monsieur le Préfet. De nombreux témoignages de gratitude ont été adressés par des organisations de bienfaisance et par les parents des enfants. »*

Tout est dit dans cette brève histoire, mais je voudrais tout de même insister et donner de l'importance à certains aspects de cette « colonie ». Il faut bien se rendre compte que ces enfants arrivaient ici dans un état psychologique terrible puisqu'ils étaient pour le moins séparés de leurs parents et pour beaucoup orphelins. Pour certains, les souffrances et les privations dues à la guerre avaient également altéré leur état physique. Or, unanimement, ils ont dit qu'ils avaient trouvé ici comme une famille, qu'ils étaient bien soignés, nourris et habillés. Ils étaient également bien éduqués, ils apprenaient à jouer, à vivre en société et recevaient un enseignement de qualité. Par ailleurs, les difficultés de chacun étaient écoutées et autant que possible, beaucoup d'attention permettait d'atténuer les souffrances morales des uns et des autres. L'ambiance générale était joyeuse malgré les difficultés des temps.

Il y avait pourtant ensemble plusieurs courants de pensée bien différents. D'abord, les membres du secours mennonite américain qui sont une branche du protestantisme, des catholiques, des personnes athées et des enfants juifs. Chacun respectait l'autre, jamais personne n'a cherché à endoctriner son prochain, tous n'avaient qu'un seul but, soulager les souffrances et bien s'occuper des enfants. C'est une belle leçon de tolérance et d'espoir qui nous a été donnée. Cela peut nous permettre de penser que malgré nos différences et la diversité de nos croyances, si nos intentions sont nobles, nous pouvons réaliser ensemble de très belles choses.

L'autre action terriblement périlleuse qui fut assumée avec discrétion et efficacité, c'est celle qui nous rassemble aujourd'hui, c'est la sauvegarde des enfants juifs. Pendant la période de la guerre, au moment de la direction de Louis Forestier, les enfants juifs étaient en grand danger. La moindre dénonciation auprès des autorités allemandes, mais hélas aussi auprès de l'administration officielle française, aurait entraîné leur arrestation et leur déportation avec au bout du chemin la mort presque certaine. Un sort quasi identique aurait été réservé à tous ceux qui auraient été considérés comme auteurs ou complices de leur « clandestinité ». Sans parler des risques de représailles qui souvent s'exerçaient à tout un village, considéré, à tort ou à raison, globalement complice de leur dissimulation.

Cette action a été menée avec une réussite totale puisque aucun enfant juif n'a été inquiété. Beaucoup de discrétion aussi puisque ni les enfants juifs, ni leurs camarades ne se sentaient sous la menace. Le personnel et les gens du village n'avaient pas peur non plus. Pourtant le risque aurait été énorme si toutes les précautions n'avaient pas été prises, comme les fausses identités. Le risque aurait pu venir également des miliciens, mais il faut remarquer que la résistance armée ou civile était très présente, voire dominatrice dans notre contrée avec le secteur important qui se trouvait dans le Frau. Je rappellerai seulement que notre commune a été honorée par le Musée de la Résistance de Cahors pour avoir reçu les parachutages anglais à cette période.

L'action de Louis Forestier auprès des enfants juifs a été essentielle pour leur sauvegarde, les risques qu'il a pris étaient énormes, il faut se féliciter qu'il ait obtenu la médaille de Juste parmi les nations, ses mérites ayant été reconnus par le comité Yad Vashem.

Il faut aussi dire toute la reconnaissance que nous devons avoir pour Charlotte GRENECHE et Alice PICHON qui ont établi et présenté le dossier auprès du comité Yad Vashem.

Certes l'essentiel, c'est ce qu'a fait Louis FORESTIER, sauver des personnes qui allaient être victimes de la barbarie et pour cela notre reconnaissance est immense, mais il est aussi très important que cela se sache pour que cela serve de leçon pour l'avenir. La médaille que sa famille a reçue et la plaque que nous découvrons aujourd'hui sont là pour que les générations futures se posent des questions, n'oublient pas le passé et prennent les bonnes décisions si les temps deviennent difficiles.

Je pourrais m'arrêter là car j'ai dit l'essentiel. Mais je veux aussi rendre hommage à deux américaines qui ne sont pas là à cause de la distance, mais qui sont avec nous par la pensée. Elles font un travail de mémoire en écrivant un livre sur ce qui s'est passé dans ce château et sans le travail desquelles nous n'aurions peut être pas fait toutes les démarches pour en arriver à l'hommage d'aujourd'hui.

En fait en juin 2005, le maire de Lavercantière, recevait une lettre venant de l'université de New York aux Etats Unis. J'apprenais qu'une professeur d'Histoire, Madame Marie HEISEY s'intéressait à ce qui s'est passé à Lavercantière pendant 5 ans de 1943 à 1948. Elle désirait en savoir plus auprès de tous ceux qui pourraient l'aider, les habitants de Lavercantière, les instances administratives et surtout les anciens résidents, les enfants de l'époque. Cela allait nous éclairer sur une période que nous ne connaissions qu'imparfaitement, mais qui aux dires des participants avait été très importante pour eux et dont ils gardaient pour la plupart d'entre eux, un excellent souvenir.

J'apprenais également que Mademoiselle Elsie BECHTEL qui avait été directrice de la colonie après monsieur FORESTIER, et dont on a souvent entendu parler pour les bienfaits apportés aux enfants était toujours alerte à 93 ans. Elle est malheureusement décédée en 2011 à l'âge de 98 ans.

En fait la professeur Marie HEISEY, amie de la famille d'Elsie BECHTEL a pris connaissance par hasard du journal que cette dernière tenait quand elle était à Lavercantière et s'y est intéressée.

Après divers échanges de Juin 2005 à juin 2006, nous avons eu le plaisir de recevoir Madame Marie HEISEY et sa sœur Nancy, elle-même professeur à l'université de New York.

Ainsi le 29 juin 2006, nous avons organisé une rencontre réunissant, les anciens de la colonie, les deux sœurs professeurs et les gens du village. Cette rencontre fût à la fois très émouvante et très instructive tant pour les deux professeurs que pour les anciens de la colonie et les gens du village. Des informations et des documents furent échangés. Ainsi de nombreuses photos de Lavercantière nous furent envoyées à partir des archives de l'université de New York, en retour nous avons fourni aux deux professeurs tous les documents et tous les témoignages dont nous disposons. Une nouvelle visite de Nancy HEISEY eu lieu en octobre 2007 à l'occasion d'un voyage en Europe. Puis les deux professeurs travaillèrent et rédigèrent, en anglais, un premier manuscrit qu'elle nous envoyèrent en septembre 2010. Malgré nos efforts, nous n'avons pas réussi à le traduire en français (avis aux amateurs !).

C'est suite à la rencontre du 29 juin 2006 que madame Alice PICHON décida de rechercher d'autres enfants juifs et qu'avec Charlotte GRENECHE, elles rédigèrent le dossier pour Yad Vachem. C'est donc en grande partie grâce au travail des deux professeurs américaines et à la rencontre du 29 juin 2006 que nous sommes ici pour dévoiler cette plaque aujourd'hui.

Je voudrais avant de terminer remercier très chaleureusement la famille RAULIER-DELRIEU, aujourd'hui propriétaire du château de Lavercantière d'avoir accueilli avec enthousiasme l'idée de fixer cette plaque sur le château, je les remercie pour toute l'aide qu'ils nous ont apportée à la réalisation de la plaque et à l'organisation de cette journée. Merci aussi pour l'accueil toujours excellent qu'ils réservent à tous ceux qui ont résidé ici et ceux qui viennent parler de cette époque. Je ne connais pas bien toute l'histoire du château mais je suis persuadé que la plus belle page de cette histoire s'est écrite à cette époque de la colonie.

Merci aussi aux membres de la famille de Louis FORESTIER qui nous honorent de leur présence, merci à Alice PICHON et à Charlotte GRENECHE pour les démarches faites pour l'obtention de la médaille des justes parmi les nations et merci par la pensée à Marie et Nancy HEISEY pour le travail sur l'histoire qu'elles ont engagé et qui fut le catalyseur de nos rencontres.

Enfin merci à tous de votre présence et plus particulièrement les anciens de la colonie qui savaient témoigner avec enthousiasme, comme sait si bien le faire madame Sara ABADIE, de ce que vous avez vécu ici.

Le plus important a été réalisé par monsieur Louis FORESTIER et par tous ceux qui l'ont aidé, c'était de sauver des vies. Il faut savoir rendre hommage à cette haute action.

Mais il faut aussi faire en sorte que cela se sache.

Ceux qui ont travaillé pour l'obtention de la médaille des justes, ceux qui ont voulu que cette plaque soit posée ici et ceux qui rédigent un livre font un devoir de mémoire essentiel, il faut que

les erreurs du passé ne se reproduisent pas et que les beaux actes soient connus, c'est comme cela que nous pouvons espérer faire progresser l'humanité et que nous avons quelques chances de préparer un monde meilleur pour les générations futures.

Gilles VILARD, maire de Lavercantière.

Personnes qui ont pris la parole : (Chronologiquement)

Jacques DELRIEU, propriétaire du château.

Gilles VILARD, maire de Lavercantière

Yves PERIE, conseiller général du canton de Salviac.

Yves GINESTE, Président de la Fédération des Œuvres Laïques du Lot

Marc BALDY, ami cadurcien ancien conseiller général et adjoint au maire à Cahors.

Dominique ORLIAC, députée du Lot.

Madame PICHON née Alice RADZINER

Madame GRENECHE née Charlotte BERGER

Le Docteur Albert SEIFER, délégué régional Yad Vashem.

Etait excusé, Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE, maire de Cahors

Monsieur Yves LAPOUGE, conseiller municipal.

Monsieur Georges BELLERT, Président des anciens combattants du canton.

Madame Paule SALIS, ancienne résidente de Marseille

Madame Simone ESCUDIER, ancienne résidente de Canohes.

Autres personnalités présentes :

Monsieur Jean MILHAU, ancien président du conseil général du Lot, ancien Sénateur

Monsieur Bernard CHARLES, Ancien maire de Cahors, ancien député du Lot

TEXTE INSCRIT SUR LA PLAQUE DEVOILEE le 20 octobre 2012

**Dans ce château, de 1943 à 1945, ont vécu des enfants espagnols ayant fui la guerre civile. Y ont été également cachés des enfants juifs que les autorités de Vichy recherchaient. Tout le personnel de la colonie ainsi qu'Amédée Floirac, le maire du village, au courant de cette situation, ont courageusement et généreusement secondé le Directeur Louis Forestier qui, au péril de sa vie, a sauvé des enfants juifs de la déportation.**

**Pour cet acte, Louis FORESTIER a été honoré en 2012 par le comité Yad Vashem du titre de « Juste parmi les nations »**

## SERVICES

### - MAIRIE :

Ouverte le mardi de 15h à 18h 30 et le jeudi de 14h 30 à 18h

Le mercredi de 9 H à 12 H ou sur rendez-vous.

Téléphone/FAX Mairie : 05.65.41.54.11.

Téléphone/FAX du Maire : 05.65.41.53.21.

Courriel : [mairielavercantiere@wanadoo.fr](mailto:mairielavercantiere@wanadoo.fr)

Courriel du maire : [Gilles.VILARD@orange.fr](mailto:Gilles.VILARD@orange.fr)

Site de la commune : <http://lavercantiere.com>

### - COMMUNAUTE DE COMMUNES CAZALS - SALVIAC :

Bureaux ouverts du lundi au vendredi.

Réception sur rendez-vous : Tél : 05 65 41 62 40.

Courriel : [cc-salviac@info46.fr](mailto:cc-salviac@info46.fr)

Site de la Communauté de communes : <http://cc-Paysdesalviac.fr>

### - ECOLES :

R P I (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Dégagnac, Thédirac,  
Lavercantière.

Classe de CE1 et CE2 à Lavercantière : Tél : 05 65 41 19 62.

### - BIBLIOTHEQUE intercommunale Rampoux-Lavercantière :

Ouverte depuis 1984, tous les samedis de 16 H. à 18 H.

Tenue par Mmes Sogna TOME, Monique GAULON et Marie José VILARD

### - LA POSTE :

Les bureaux les plus proches sont :

DEGAGNAC : ouvert tous les matins du lundi au vendredi.

SALVIAC : ouvert du mardi au vendredi.

### - GARE SNCF :

Gare de DEGAGNAC. La gare ne fonctionne pas mais il est possible de prendre quelques trains TER, en payant dans le train.

Gare de GOURDON. Tous les TER s'arrêtent et encore de nombreux train nationaux de la ligne PARIS-TOULOUSE. Une lutte épique a été menée pour conserver ces arrêts.

### - TRANSPORT A LA DEMANDE mis en place par la Communauté de Communes :

Tout le monde peut l'utiliser, quelque soit son âge ou ses revenus. Vous pouvez être amené de chez vous à :

<b>GOURDON</b> :	le mardi matin.
<b>SALVIAC</b> :	le vendredi matin.

**Il suffit d'appeler la veille avant 17h pour en faire la demande au 06 89 46 81 70**

Vous serez ramené chez vous à midi et vous payerez une participation réduite (aide publique)

**- POINT VERT BANCAIRE (CRCA) au QUERCY BOURIAN :**

Avec une carte bancaire du Crédit Agricole vous pouvez retirer jusqu'à 100 euros.

**- CENTRE MEDICO-SOCIAL du Conseil Général:**

Rue des écoles à SALVIAC : 05 65 41 53 73

**- DECHETTERIE DU CANTON :**

Située au lieu-dit Nivelles entre Dégagnac et Salviac.

Heures d'ouverture : Mardi et mercredi : 14h – 18h.  
Jeudi et vendredi : 9h - 12h.  
Samedi : 14h – 17h.

**- ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE :**

Un accompagnement des élèves du primaire est en place pour des matières d'éveil. Il va être revu et amélioré dans le cadre de la réforme du temps scolaire.

**- GYMNASTIQUE DOUCE (TAI CHI CHUAN) :**

Le mercredi de 15 H. à 16 H.30 à la salle des fêtes par l'association "Ca Marche".

**- OCCITAN :** pour renseignement s'adresser à la mairie

Cours salle au dessus de la mairie le lundi de 17 h à 19 h. Professeurs Aimé TASTAYRE et Pierre ROUSSEL.

Sauf le deuxième lundi de chaque mois où le cours est assuré par Guilhem BOUCHER, professeur de l'institut d'études occitanes. Ce jour-là, à la salle des fêtes de 19 h à 20 h. initiation aux danses traditionnelles, à 20 h repas et soirée musiques et danses traditionnelles. Ces soirées sont ouvertes à tous.

**- THEATRE DES TROIS VALLEES :**

A la salle des fêtes :

. Initiation au théâtre le mardi de 19 H. à 21 H.

**- TENNIS (Club de tennis Rampoux-Lavercantière)**

Pour utiliser le terrain de tennis de Lavercantière,  
s'adresser au commerce le QUERCY BOURIAN

**- ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT :**

Au centre de loisir de DEGAGNAC Tél : 05 65 41 48 51

Reçoit les enfants de 5 à 16 ans les mercredis et aux vacances scolaires.

## **COMMERCANTS ET ARTISANS DE LA COMMUNE DE LAVERCANTIERE**

Téléphone

- 05 65 41 57 81 QUERCY BOURIAN M. et Me CAZAGOU Sébastien et Liliane Le bourg  
Épicerie, dépôt de pain, gaz, tabac, bar, restaurant, point vert CRCA, piscine.
- 05 65 41 53 97 SARL CURNAC Le rat 46340 – Lavercantière.  
Electricité, plomberie, chauffage central, sanitaire, géothermie, climatisation.
- 05 65 41 54 18 SARL MOULENE Fourmagnac 46340- Lavercantière.  
Maçonnerie, terrassement, réseaux.
- 05 65 41 55 32 ARÊNES Didier Lasfargues – 46340 – Lavercantière.  
Maçonnerie, béton armé, restauration, terrassement.
- 05 65 37 83 89 E.F.E. Entreprise FOURNIER Eric Les Salès Hauts  
Travaux du bâtiment, construction et rénovation – 46340 – Lavercantière.
- 05 65 22 76 13 L'ATELIER DE MONTSALVY Richard TRUCHOT et Dominique BRENEOL  
Créations de bijoux, Montsalvy – 46340 – Lavercantière.
- 05 65 27 00 00 SA BARGUES Agro Industrie Cerneaux, fruits secs à coques – Croix de Jubilé  
46340 – Lavercantière.
- 05 65 32 44 34 ECLATS DE VERRE M. Jean Pierre MAGNE Atelier relais de Grange,  
Enseignes lumineuses, néons, créations.
- 05 65 41 64 46 GIMBERT Christian Les Marinios 46340 – Lavercantière.  
Micro kinésie – Pédicure.
- 05 65 22 70 65 O.N.F. à « Vayrières » 46340 – Lavercantière.  
Vergers à graines ; intervention sur milieux naturels.
- 05 65 41 17 28 DUSSEAU Franck Nauval – 46340 – Lavercantière.  
Espaces verts, maçonnerie, multi services.
- 06 70 62 76 25 LE JARDIN DECO DE SYLVIE Le bourg – 46340 – Lavercantière  
Peinture décorative tous supports, restauration de meubles.
- 06 07 73 02 47 ART'ELEC M. Jean-Claude BOXBERGER – 46340 – Lavercantière  
Electricité générale, énergies renouvelables.

## **- POINT INFORMATIQUE ET INTERNET :**

A la Communauté de communes à Salviac à coté de l'office de tourisme.  
Téléphoner au 05 65 41 62 43.

## **- RELAIS SERVICE PUBLIC :**

Vous pouvez avoir des renseignements et entrer en communication avec divers organismes publics ou semi-publics sans vous rendre dans leurs services.

A la Communauté de communes à Salviac à coté de l'office de tourisme.  
Téléphoner au 05 65 41 62 43.

## **- GITES RURAUX :**

05 65 22 73 31	JANIS Christian à Montsalvy
05 65 27 10 98	PEROTTI Alain Courtès.
05 65 41 53 21	VILARD Gilles Peyrillac.
05 65 41 53 14	BESSE Alain Lavercaillère.
05 65 37 20 09	HOLMAN Carolyn Moulin Blanc.
05 65 27 18 58	HUET Claudine Le Touron
05 65 37 40 26	VERHOEVEN Jacques Ponsillou
04 67 62 34 40	FELIU Françoise 8 rue arthur Ramade 34500 BEZIERS

## **- SOINS ET URGENCES**

**Docteurs à DEGAGNAC :** Mme LOUISA-CAMUS Laurence tél : 05 65 27 10 83  
**SALVIAC** Mr. MAZIERES Jacques tél : 05 65 41 59 93

**Infirmiers :** Mr HERMANT – Mr GAULON tél : 05 65 41 53 54

**Soins médicaux:** Christian GIMBERT Microkinésie : tél : 05 65 41 64 46  
Marie-Françoise MINET Kinésiologie : tél : 05 65 27 13 37

**Pharmacie de SALVIAC** tél : 05 65 41 51 54

**POMPIERS à CAZALS :** 112 ou 18

**URGENCES** Hôpital de Gourdon : tél : 05 65 27 65 47.

**GENDARMERIE :** 05 65 41 50 17 (ou faire seulement le 17)